

FO OBTIENT SATISFACTION

La déception de la fin d'année 2024 a laissé la place à la satisfaction en ce début d'année 2025. Après la mise à la signature d'un accord insuffisant, **FO** a maintenu la pression pour arracher un meilleur accord sur les salaires minima hiérarchiques.

Lors de la CPPNI du 4 novembre dernier, **FO** avait refusé de signer la proposition patronale sur les salaires, jugée insuffisante. Nous avons demandé un effort supplémentaire sur la part fixe, une revendication alors rejetée de manière catégorique par les organisations patronales, qui avaient déclaré que leur proposition était définitive. **FO** avait donc déclaré qu'elle ne pourrait pas signer cet accord. Cet accord avait recueilli l'accord de plusieurs organisations syndicales de salariés, mais pas suffisamment pour que celui-ci soit valide. Dans la foulée, **FO** avait demandé que la question des salaires soit remise à l'ordre du jour en janvier.

Une stratégie payante

Lors de la CPPNI du 17 janvier, les organisations patronales sont finalement revenues sur leur position et ont accepté les demandes formulées par **FO**. L'accord salarial, qui sera prochainement applicable, prévoit la grille suivante :

Catégorie A	
1 ^{er} échelon	580
Valeur du point	1,62
Part fixe	915 €
1^{er} niveau SMH	1 854,60 €

Catégorie B	
1 ^{er} échelon	580
Valeur du point	1,76
Part fixe	915 €
1^{er} niveau 8500 UV	1 645,43 €

Par ailleurs, la prime d tri sélectif est fixée à 1,40 € par lot.

Notre stratégie de refuser un accord insuffisant a permis d'obtenir une base de négociation plus favorable pour les prochaines discussions salariales. Cet accord sera bientôt ouvert à la signature, et **FO** se portera signataire. Nous vous tiendrons informés des étapes suivantes, notamment concernant le processus d'extension de cet accord. Pour toute question relative à cet accord, à votre contrat ou à vos conditions de travail, n'hésitez pas à nous contacter.

Paris, le 22 janvier 2025

Nicolas FAINTRENIE, Secrétaire Section fédérale des services – services@fecfo.fr
Didier RIVIERE, Responsable de branche – didier.riviere37@gmail.com
Paul BRIEY, Chargé de mission branches – pbriey@fecfo.fr – 06 95 73 58 83

